Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
048-200085223-DE_033_2026-DE
ACTE DI

République Française
LOZERE
MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 28 avril 2026

Date de la convocation : 24/04/2026

Membres en exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19
Pour: 19
Contre: 0
Abstensions:0

Le *vingt-huit avril deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,*

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Christophe BRUN, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Clément MEYSSONNIER, Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE_033_2026 - Objet : Fonds de concours pour la création d'une Chaufferie bois alimentant la crèche et la salle des fêtes à Rieutort-de-Randon

Vu l'article L 5214-16 alinéa V du CGCT qui dispose que *Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.*

Monsieur le Maire expose que suite à la demande faite par la communauté de communes Randon-Margeride de raccorder leur bâtiment de la crèche de Rieutort-de-Randon à la chaufferie granulés de la salle des Fêtes située à côté dont la réalisation relève de la compétence de la commune de Monts-de-Randon, il y a lieu de solliciter un fonds de concours à la communauté de Communes Randon-Margeride selon le plan de financement suivant :

Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
048-200085223-DE_033_2026-DE
AGEDI

Dépenses HT	Recettes		
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Création d'une chaufferie granulés à la salle des fêtes de Rieutort et raccordement au bâtiment de la crèche	68 876,00 €	Subentions Région et Ademe	55 100,00 €
Fonds de concours communauté de communes Randon-Margeride	6 888,00 €		
Autofinancement	6 888,00		
Total	68 876,00 €	Total	68 876,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte la proposition de Monsieur le Maire
- Demande le versement du fonds de concours tel que défini ci-dessus

La Secrétaire,

Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr